



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 28/02/2012

PARITE ADMINISTRATIVE :

M. GINET
M. DESTAING
M. PAILLET
M. ORLIANGES

PARITE SYNDICALE :

M. ANDRIEU (FO)
Mme BOURGADE (FO)
M. DEJOU (FO)
M. MOISSINAC (FO)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
M. BRUN (CGT)
Mme DENAUX (CGT)
M HINDERSCHID (CGT)
M. BRUEL (SNUI-SUD TRESOR)
M. CHARRADE (SNUI-SUD TRESOR)
Mme LARROUSSINIE (SNUI-SUD TRESOR)

En préambule, les 3 organisations syndicales ont souhaité s'exprimer via une déclaration liminaire.
Vous trouverez ci-dessous la déclaration des représentants FO :

« Monsieur le Président,

Nous vous avons déjà alerté sur les nombreux problèmes de communication au sein de la DDFiP du Cantal. Nous espérons qu'au fil des semaines ces difficultés s'estomperaient. Ce n'est visiblement pas le cas. Deux des points évoqués lors du dernier CTL du 12 janvier en sont des exemples frappants.

Ainsi, lors du dernier CTL lorsque vous avez annoncé votre décision de supprimer 4 emplois dans le département, vous aviez clairement exprimé la volonté de maintenir les collègues sur les postes supprimés, quitte à créer des « sureffectifs » sur certains sites. Nous citons le PV de ce CTL que vous avez signé : « *M. Ginet réaffirme que les agents seront autant que faire se peut maintenus sur leur poste* ». Nous avons indiqué donc à l'ensemble des collègues par le biais de notre compte-rendu de CTL que la Direction n'obligerait pas les éventuels « sureffectifs » de muter. Quelle surprise pour nous d'apprendre que plusieurs collègues de la filière fiscale avaient reçu dans les jours suivants une lettre signée de votre main leur demandant de faire leur demande de mutation en raison de la suppression de leur emploi, et quid de la crédibilité de nos compte-rendus et donc des organisations syndicales, qui venaient d'indiquer à ces agents qu'ils ne seraient pas obligés de faire une demande de mutation ? Nous considérons que nous avons pour mission première de donner de l'information aux collègues, mais si celle que nous communiquons de la Direction est fautive, que faire ?

Second exemple de ces problèmes de communication, en lien avec un autre point évoqué lors du dernier CTL : les ponts naturels. Vous avez adressé le 21/02 un mél à l'ensemble des agents du département où vous indiquez que lors du CTL du 12/01, « *les représentants élus du personnel qui siègent dans cette instance ont choisi de ne pas discuter du sujet, étant contre le principe des ponts naturels et/ou regrettant que les jours soient imposés aux agents. En l'absence de discussion, les 3 jours initialement proposés ont été retenus.* »

Vous semblez sous-entendre que les mécontentements de nos collègues exprimés par voie de pétitions ou de tracts proviennent d'une soit-disante absence de discussion de notre part. Nous précisons, pour votre information, que ces pétitions n'ont pas été initiées par Force Ouvrière.

Nous vous rappelons, qu'en préambule au point relatif aux ponts naturels, vous avez indiqué le 12/01 que ce point ne faisait pas l'objet d'un vote et **qu'il n'était donc qu'une information**. Nous avons alors regretté que les ponts naturels soient fixés sans consultation préalable des agents. Vous nous avez alors précisé à notre surprise, et nous citons le PV, « *qu'une demande a été effectuée par l'intermédiaire des chefs de service auprès de leurs agents pour faire dégager les dates majoritairement souhaitées* ». N'ayant pas connaissance de cette demande, nous n'avons pas, sur le coup, douté toutefois de votre affirmation. Après ce CTL, nous avons interrogé une grande partie des chefs de service, aucun d'eux ne nous a dit avoir été consulté par la Direction à ce sujet !

Nous considérons sur le sujet des ponts naturels, que dans la mesure où ce sont des congés imposés permettant cependant de satisfaire un grand nombre d'agents, le mieux est, à la seule initiative de la Direction, une consultation de l'ensemble des agents du département par voie de mél par exemple. Mais si vous avez inscrit de nouveau ce point à l'ordre du jour du CTL d'aujourd'hui, nous supposons que vous allez annoncer la mise en place d'une telle consultation dans les prochains jours.

Vous comprendrez, Monsieur le Président, à travers ces deux exemples notre souhait de voir améliorer la communication au sein de la DDFiP du Cantal. Nous vous rappelons également l'importance que nous accordons aux échanges et au dialogue entre la Direction et les représentants du personnel au sein de l'instance existante ad hoc, à savoir les Comités Techniques Locaux. Nous ne doutons pas que vous chercherez à apporter des améliorations, afin que des situations de ce type ne se reproduisent plus. »

1) Approbation du PV du 12/01/2012 :

Le PV est adopté par l'ensemble des organisations présentes le 12/01/2012.

2) Bilan de l'activité du conciliateur :

Un bilan de l'activité du conciliateur nous est présenté par M. DESTAING. Une stabilisation des demandes départementales sur ces 3 dernières années est constatée : 113 en 2009, 116 en 2010 et 104 en 2011. Ces demandes émanent pour l'essentiel des particuliers qui rencontrent des difficultés d'ordre économique. Aucune saisine du conciliateur sur la qualité du service n'a été déposée. 27 % des décisions prises sont totalement ou partiellement favorables à l'utilisateur.

Le nouveau conciliateur à compter du 01/04/12, en remplacement de Bernard BESSON, sera Patrick SARNEL.

3) Le référentiel Marianne :

Au cours de l'année 2012, ce référentiel sera déployé dans les trésoreries spécialisées du Secteur Public Local et Hospitalier. Il comporte 19 engagements.

Un « indicateur de qualité de service Marianne : IQS » permettant de mesurer le niveau d'application des engagements déjà mis en place pour les services impôts sera étendu aux services du SPL en 2012-2013.

M. PAILLET précise qu'un seul des indicateurs n'est pas satisfaisant dans le département, à savoir la présentation des agents au téléphone : structure et nom. Les autres indicateurs ne posent pas problème. Nous rappelons que le manque de moyen humain rend la réalisation de ces objectifs de plus en plus difficile.

4) Présentation de la mission Maîtrise des Risques :

Une présentation de la MMR est réalisée par M. ORLIANGES. Après avoir décliné l'ensemble des tenants et aboutissants de la MMR au niveau national, la déclinaison locale nous est présentée. Le Plan départemental de Contrôle Interne a été adopté le 10/02/2012 en Comité Départemental de Maîtrise des Risques (CDMR). L'une des priorités actuelles de la MMR est le déploiement des organigrammes fonctionnels de chaque service, et notamment dans la filière fiscale.

Par ailleurs, la documentation utile est consultable sur Ulysse à partir de l'application POLARIS.

5) Exécution des budgets 2011 et du budget prévisionnel 2012 :

M. PAILLET nous présente le bilan de l'exécution budgétaire 2011 des BOP de la DSF et de la TG, ainsi que le projet de Budget 2012. La DDFIP du Cantal dispose désormais d'un budget unique.

Ce nouveau budget est en baisse de 12 % par rapport à l'exercice 2011. Cette forte diminution pourrait impacter très rapidement nos conditions matérielles pour l'exercice de nos fonctions. Il est d'ores et déjà prévu de réaliser des économies sur la ligne affranchissement (réorganisation de l'envoi du courrier) et sur l'acquisition de matériels informatiques et logistiques.

6) Le bilan de la formation 2011 :

A travers un tableau commun aux deux filières, les différentes formations initiées dans le département nous sont présentées. En 2011, 20 formations ont été effectuées dans le département.

La Direction nous indique que 118 jours de préparation aux concours ont été enregistrés en 2011 et qu'elle y apporte de l'importance afin de favoriser les promotions.

7) Les ponts naturels 2012 :

M. le Directeur reconnaît des erreurs sur le sujet et nous informe que ce point fait l'objet d'un vote, contrairement à l'information qu'il nous avait donné le 12/01/12. Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, nous considérons que dans la mesure où les ponts naturels sont des congés imposés permettant cependant de satisfaire un grand nombre d'agents, le mieux est, à la seule initiative de la Direction, une consultation de l'ensemble des agents du département par voie de mél par exemple.

M. le Directeur nous indique que cela n'est matériellement pas possible....bien que cela ait été fait dans d'autres départements.

Il propose, et comme lui laisse suggérer les diverses pétitions qu'il a reçu, de retenir les **30 avril, 18 mai, 24 décembre et 31 décembre**.

Dans la mesure, où les propositions de ces 4 dates correspondent, à priori, au desiderata des agents, nous ne nous sommes pas opposés à ces choix lors du vote. Cependant, considérant que nous attendions une consultation de l'ensemble des agents, que ces pétitions n'ont pas circulé dans tous les services et qu'elles étaient toutes différentes, nous avons choisi de nous abstenir lors de ce vote.

Pour information, les représentants CGT ont voté contre et ceux du SNUI SUD Trésor n'ont pas voulu prendre part au vote.

8) Questions diverses :

Les difficultés du déploiement de Chorus, dans sa partie comptable, persistent et inquiètent particulièrement les agents qui travaillent sur cette application. A ce rythme, nous nous sommes inquiétés de savoir comment la certification des comptes de l'Etat pourra être effectuée avec une telle application !

Nous avons posé la question de la désignation du nouveau assistant de prévention (ex ACMO) suite au départ de M. JAMBOIS au 01/03/2012. A ce jour, aucune décision n'a été prise, sachant que ce poste pourrait être confié au futur référent pour les conditions de vie au travail.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Philippe Andrieu, Dominique Dejou et Sabine Bourgade.